



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Présentation de **et contribution aux débats**
ESPACE PUBLIC REGIONAL DE L'EAU
(E.P.R.E.) à la GREMME le 6 février 2015
Création de l'EPRE par délibération le 22 octobre 2010

Mesdames, Messieurs,

L'eau, source de vie et bien commun de l'humanité, est aussi un élément essentiel de développement économique, social et environnemental de nos territoires.

Les modes de gestion de la ressource, sa distribution et la gestion des effluents issus du traitement des eaux usées posent la question de l'égalité d'accès, de la maîtrise des coûts et de la garantie pour la qualité environnementale de nos territoires.

Consciente de ces enjeux, la Région développe une politique régionale de l'eau solidaire et durable, recherchant le plus juste équilibre entre la satisfaction des différents besoins : qu'ils soient de consommations courantes, économiques, agricoles, ou touristiques.

C'est ainsi que la Région a intégré la gestion durable de la ressource en eau comme un objectif majeur du Contrat de projet signé avec l'Etat.

Dans cette perspective, elle a souhaité prendre une part plus active aux enjeux de l'eau. C'est pour cette raison qu'elle s'est positionnée en 2007 sur la construction d'une nouvelle politique régionale de gestion de la ressource en eau en adoptant une délibération cadre.

Sur le volet gestion, distribution et traitement des eaux usées, la Région a précisé ses objectifs et choix pour une gestion publique directe par les collectivités locales en délibérant en octobre 2010 sur la création de la Mission

« Espace Public Régional de l'Eau » afin de se donner un cadre d'interventions et d'aides aux collectivités locales et associations pour les accompagner dans les actions et démarches qu'ils engagent pour un retour en gestion directe du service public de l'eau et de l'assainissement.

La création de l'Espace Public Régional de l'Eau (E.P.R.E) s'inscrit dans le cadre d'une politique de gestion solidaire et durable en Région Provence Alpes d'Azur.

Cette nouvelle mission s'adresse aux communes et établissements publics de coopérations intercommunales pour les accompagner dans leurs démarches de retour en gestion publique directe de l'eau et de l'assainissement.

L'E.P.R.E suit avec attention la dimension nationale et internationale des actions et évolutions qui traversent les débats publics et législatifs.

Cette mission complète les dispositifs d'interventions de la région sur l'eau et milieux aquatiques, sur les risques, ainsi que le travail mené au sein de la Société du Canal de Provence.

Les objectifs et les missions de l'EPRE sont de :

- Veiller à l'équité d'accès à l'eau pour tous ;
- Accompagner les collectivités qui le souhaitent, en leur apportant l'expertise nécessaire, dans la mise en œuvre de leur projet de gestion des ressources en eau, de la source au robinet ;
- Aider les Communes, EPCI, associations et syndicats mixtes dans les démarches nécessaires pour passer à la gestion publique de ce service et bien commun de l'humanité ;
- Contribuer à apporter des réponses publiques pour l'implantation d'équipements de production et distribution d'eau ;
- Favoriser la création de l'observatoire du service Public de l'eau et d'un portail internet ;
- Participer à la création d'un centre de ressource sur les services publics,
- Organiser et participer à des rencontres citoyennes régionales, nationales et internationales relatives à la gestion des services publics dans le domaine de l'eau.

La région met également en œuvre sur cette question de la gestion publique de l'eau une démarche participative au travers de la mise en place d'un « **Observatoire Régional du Service Public de l'eau et de l'Assainissement** » qui associe les associations, les organisations syndicales, les collectivités et les

représentants de régies afin de construire une culture partagée de la gestion de l'eau comme « **Bien Commun** ».

Avec comme ambition de faire évoluer le cadre réglementaire pour que le statut des régies, qui est le socle pour nous du service public, s'ouvre vraiment aux usagers, aux citoyens et organismes associatifs et syndicaux avec des droits pour participer pleinement à la gestion et pas seulement consultatifs. L'expérience montre que le cadre réglementaire actuel et les commissions consultatives des services publics (CCSPL) sont largement insuffisantes même lorsque la collectivité les convoque normalement.

L'Observatoire est également le bon outil pour co-construire une culture partagée de la gestion de l'eau et le lieu de débat de la question du prix du service et de la prise en compte de la dimension sociale du droit à l'eau avec son corollaire tarifaire : de ce point de vue l'exemple de la commune de Roquevaire dans les Bouches du Rhône avec une facturation des 40 premiers mètres cubes d'eau à 1€ est intéressante pour réfléchir sur le sujet.

En 2011, la mission a été présentée au cours d'une tournée des six départements de la région avec des rencontres avec les acteurs locaux de l'eau : élus, associatifs et organisations syndicales ;

En 2012, la mission a été mobilisée sur les deux Forums Mondiaux et a instruit et fait voter trois dossiers d'étude pour des retours en Régie : Valbonne, Simiane Collonges et l'ASA du canal de Manosque. (Les crédits sont sur les lignes budgétaires du SEMA). Elle a participé aux travaux de l'étude « SOURCE » menée par le Service eaux et milieux aquatiques de la région avec l'ensemble des acteurs de l'eau ;

En 2013, la mission a présenté au vote des élus d'autres aides les associations Eau Bien Commun PACA, Le Collectif des Usagers de l'Eau d'Avignon et la commune de Lambesc dans les Bouches du Rhône.

Avant de conclure sur les perspectives de travail de l'EPRE permettez-moi d'aborder quelques éléments d'appréciations sur les enjeux européens et nationaux.

En 2014 l'EPRE a poursuivi ses rencontres et réunions de l'observatoire régional du service public avec plusieurs ébat comme celui de Gattieres ou celles avec les sur la gestion des droits de prélèvement des eaux au travers des Associations Syndicales d'Arrosant (ASA).

L'intérêt des communes pour un retour en gestion public a amené la mission dans les communes de la Seyne sur Mer, de Bagnols en forêt mais aussi de multiples

échanges avec les service du maire de Martigues pour aborder la question de la place de l'eau et du service public dans la future métropole imposé par la loi comme cela est le cas dans les Alpes-Maritimes depuis la mise en place de Nice Métropole. Ce changement de cadre juridique pour les communes modifie le rapport entre l'usager et ses élus de proximité.

Toujours en 2014, L'EPRE qui a apporté son soutien à l'organisation des ateliers du Forum Alternatif Mondial de l'Eau en 2012 (FAME) et répondu favorablement à la proposition de l'association Eau bien commun PACA pour l'organisation à Marseille d'une rencontre Euro-méditerranéenne sur l'eau en février 2015.

Un double intérêt, en effet cette initiative se déconnecte dans le temps et l'espace du Forum des Marchand d'eau initié par le conseil mondial de l'eau qui n'a que la légitimité des multinationales et de ceux et celles qui soutiennent la marchandisation de l'eau. Les organisateurs marquent, de fait, la maturité du mouvement européen de l'eau qui gagne son espace et sa légitimité pour porter la cause du service public de l'eau et de l'assainissement en gestion direct par les collectivités.

Dans le même temps la GREMME se tient dans une actualité qui nous incite à l'optimisme quant au retour en gestion public de l'eau mais aussi d'autres services ici mais aussi dans plusieurs pays du bassin méditerranéen. La Grèce étant la partie visible d'un mouvement de fond après les référendums italiens. Le débat politique sur les services publics et l'implication des citoyens dans leurs gestions se développe et le mouvement de retour en régie s'amplifie.

Le constat est désormais partagé par tous : le « modèle » de l'eau français inventé à l'orée des années 60 a permis d'importantes avancées techniques mais a surtout capté une grande partie de la richesse locale pour la mettre aux services d'intérêts privés. Aujourd'hui il est arrivé au terme d'un cycle historique !

Il ne répond pas aux exigences de nos concitoyens sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, qui se dégradent car les pollutions se multiplient.

Les usages évoluent et les conflits liés à la gestion de l'eau s'exacerbent.

De nouveaux enjeux apparaissent : réchauffement climatique, risques émergents pour la santé, sécheresse, inondations, accès à l'eau pour tous...

La GREMME sera un moment nécessaire au débat et à la mobilisation des citoyens et de l'opinion publique sur ces différents enjeux.

Pour ma part je mettrai en débat plusieurs propositions :

L'aide nécessaire à la constitution d'une Société publique locale (SPL) au niveau régional pour apporter des réponses techniques aux petites

communes et intercommunalités pour garder la maîtrise direct de leurs services d'eaux et d'assainissements ;

L'évolution des statuts de la Sociétés du Canal de Provence (SCP) afin de poser autrement la question du prix de l'eau brut livrer aux différents usages qu'ils soient agricoles, urbains ou industriels.

En effet doit –on aménager le territoire en menant les adductions d'eaux sans poser la question de la qualité des projets et de la participation des opérateurs locaux aux financements ?

Dans le domaine industriel nous souhaitons également que le débat s'ouvre car la région sur la base de ses compétences en matière d'aménagement du territoire doit intégrer cette dimension en étant claire sur les différents tarifs d'eau brute que devrait pratiquer la SCP.

Nous souhaitons démontrer qu'il est juridiquement possible de réaliser une solidarité tarifaire entre les usages, agricoles, industriels, urbain.

Les réformes en cours des périmètres de compétences des régions et des autres collectivités devraient nous inciter à anticiper l'échéance de 2016 et mettant en chantier ces questions que nous retrouverons dans les débat de la GREMME.

La Région Provence Alpe Côte d'Azur, en participant au Forum Alternatif Mondial de l'Eau en 2012 à Marseille, a pris position contre toutes ces tentatives de libéralisation du service public de l'eau. En 2015 nous aurons l'occasion de porter des propositions afin d'alimenter le débat national et Européen.

Gérard PIEL

Conseiller régional en charge de l'Espace Public Régional de l'Eau